

Présents : MM. DEYMIE Christine, CORDURIER Anne, FRAYSSINET Emilie, BENEDET Jean-Pierre, CAZOTTES Pascal, SOLIER Hélène, JOURNOUD Carole, BARTHEZEME Nelly, CRAYSSAC Claude, FREDERIC Sophia

Absents excusés : ANDREOLLO Bernard, TREMOLIERES Alain,
MACIA IBORRA Pauline (procuration à CRAYSSAC Claude)

Secrétaire de séance : FRAYSSINET Emilie

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ordre du jour à savoir :

- approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2023
- projet salle des fêtes
- PLU révision allégée
- avancement de grade
- décisions modificatives
- questions diverses

I / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25/09/2023

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2023.

II / PROJET SALLE DES FETES

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux que lors de la séance du 24 mai 2023 le projet de rénovation de la Salle des Fêtes avait été validé.

L'atelier d'Architecture DUCHET ESQUERRE a été retenu pour effectuer la maîtrise d'œuvre suite à sa proposition pour l'offre de base d'un montant de 34 755.98 €

Suite à l'APS estimé à 649 557.17 € HT, madame le maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet définitif établi par L'atelier d'Architecture DUCHET ESQUERRE.

A ce stade APD, l'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 717 196.50 € HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de valider l'avant-projet définitif à 717 196.50 € HT et de déposer une demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

III / PLU REVISION ALLEGEE

Madame le Maire présente le projet de révision allégée du PLU établi par l'Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme.

L'objectif est l'extension de la zone U2 au lieu-dit « Les Pradelles » afin de permettre à une entreprise de se développer en construisant un nouveau bâtiment de stockage.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la révision allégée du PLU.

IV / AVANCEMENT DE GRADE

Dans le cadre de deux avancements de grade, Mme le Maire propose la création de deux emplois permanents :

- adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet relevant de la catégorie C au service administratif à compter du 01/11/2023
- adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet relevant de la catégorie C au service école à compter du 01/11/2023

Le conseil municipal valide à l'unanimité la création des deux emplois permanents

V / DECISIONS MODIFICATIVES

Mme le Maire propose les décisions modificatives suivantes :

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
23 / 2313 / 730	Constructions		18 100,00
23 / 231 / 215	Immobilisations corporelles en cours	18 100,00	
014 / 739118	Autres reversements et restitutions / contributions directes	1 840,00	
011 / 60633	Fournitures de voirie		1 840,00
Total		19 940,00	19 940,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les décisions modificatives.

VI / QUESTIONS DIVERSES

- M. CAZOTTES signale que dans le cadre du déploiement de la fibre, des poteaux ont été plantés dans la banquette au lieu de l'alignement de la haie.
- La directrice de l'Office de Tourisme Vallée du Tarn & Monts de l'Albigeois propose de présenter le rapport d'activité 2022 à un prochain conseil municipal.
- Un groupe musical associatif souhaiterait la mise à disposition d'une salle en contrepartie d'une animation. Le conseil municipal décide de demander dans un premier temps les statuts de l'association.
- La mairie de Tréban a envoyé une invitation pour la commémoration du 11 novembre, le sous-préfet d'Albi, Sébastien Simoes sera présent.
- Suite à la mise en place d'un organigramme des clés de l'ancienne école, un groupe de travail composé de Mme FRAYSSINET, Mme SOLIER, Mme FREDERIC, M. CAZOTTES et M. BENEDET se réunira pour organiser la répartition des clés aux associations.
- Les travaux de la salle des fêtes devraient débuter en avril 2024 jusqu'à la fin de l'année.
- Mme FRAYSSINET précise que la salle occupée par l'Association des parents d'élèves sera également partagée avec le Comité des fêtes.
- Mme FRAYSSINET informe les membres du conseil municipal que la Région a accordé la subvention pour le désamiantage.

La séance du Conseil municipal est levée à 22h00